



Municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne
MRC de Portneuf

AVIS PUBLIC

Aux personnes intéressées par un projet de règlement modifiant le règlement de zonage numéro 186-14 de la Municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit:

1. Lors d'une séance tenue le 9 mars 2020, le conseil de la municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne a adopté un premier projet de règlement modifiant le règlement de zonage numéro 186-14 intitulé « *Règlement numéro 248-20 modifiant le règlement de zonage numéro 186-14 afin de créer une nouvelle zone résidentielle de villégiature Rv-7 dans le secteur du lac Simon* ».

Ce règlement a pour but de créer une nouvelle zone résidentielle de villégiature Rv-7, à même une partie de la zone résidentielle de villégiature Rv-2, à l'intérieur de laquelle les chalets locatifs y seront autorisés.
2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le 30 mars 2020 à 18h30 au 75, rue Principale. Au cours de cette assemblée, ledit projet de règlement sera expliqué et le conseil entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
3. Le projet de règlement peut être consulté au bureau de la municipalité situé au 75, rue Principale, aux heures régulières de bureau, soit du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00.
4. Le projet de règlement adopté contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

DONNÉ À SAINTE-CHRISTINE-D'AUVERGNE, ce 13 mars 2020.

July Bédard, directrice générale et
secrétaire-trésorière